



Seul le texte prononcé fait foi

## **Organisation pour l'interdiction des armes chimiques**

### **Troisième Conférence d'examen**

#### **Déclaration**

**prononcée par l'Ambassadeur Markus Börlin  
Représentant permanent de la Suisse  
auprès de l'OIAC**

**Débat général**

**La Haye, le 8 avril 2013**

---

Check against delivery

## **Organisation for the Prohibition of Chemical Weapons**

### **Third Review Conference**

#### **Statement**

**by Ambassador Markus Börlin  
Permanent Representative of Switzerland  
to the OPCW**

**General Debate**

**The Hague, 8 April 2013**

Monsieur le Président,

Avant toute chose, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la troisième conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. La Suisse souhaite vous remercier pour votre engagement inlassable afin que cette réunion soit couronnée de succès.

Je tiens aussi à remercier l'Ambassadeur Nassima Baghli pour le travail qu'elle a accompli à la tête du groupe de travail à composition non limitée chargé des préparatifs de la conférence. Ma délégation a par ailleurs beaucoup apprécié l'excellent travail du Directeur général et du Secrétariat technique dans ce contexte.

Monsieur le Président,

Cette année est celle du 16<sup>e</sup> anniversaire de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. Depuis l'entrée en vigueur de ce texte, l'OIAC et ses 188 Etats membres ont accompli un travail considérable. Nous espérons que les années à venir seront caractérisées par un engagement continu en faveur de la norme internationale contre le développement, la possession et l'utilisation d'armes chimiques. Notre tâche, au cours des deux semaines qui viennent, va consister à évaluer en profondeur le fonctionnement de la Convention et à poser les jalons pour l'avenir. Cet examen devra être complet et équilibré, et nous appelons toutes les délégations à s'engager dans le débat sans préjugés.

Nous devons préparer la transition de l'OIAC en une agence dont la mission principale consistera à faire en sorte que la menace de guerre chimique et l'utilisation de produits chimiques toxiques à des fins hostiles appartiennent définitivement au passé. A cette fin, il est crucial de faire respecter l'interdiction universelle des armes chimiques. Atteindre l'universalité de la Convention doit rester une priorité-clé de l'OIAC, car la réalisation d'un monde débarrassé des armes chimiques ne sera possible que lorsque tous les pays auront adhéré à la Convention.

Nous appelons tout particulièrement la Syrie à le faire sans tarder, et à assurer la surveillance, puis la destruction de l'intégralité de ses stocks d'armes chimiques sous l'égide du régime de vérification de l'OIAC.

La Suisse est très préoccupée par les affirmations récentes en provenance de différentes sources selon lesquelles des armes chimiques ont été utilisées en Syrie. Si ces faits étaient avérés, ils constitueraient une violation du Protocole de Genève de 1925 et d'autres règles du droit international coutumier. La Suisse exhorte les parties au conflit de n'utiliser d'armes chimiques sous aucun prétexte et d'entamer un dialogue sérieux pour résoudre cette crise.

La Suisse salue la décision du Secrétaire général de l'ONU de lancer une enquête sur des allégations d'emploi d'armes chimiques en Syrie et de la mener en étroite collaboration avec l'OIAC et l'Organisation mondiale de la santé. Le sérieux des allégations que je viens d'évoquer justifie la réalisation d'une enquête approfondie, indépendante et impartiale. La Suisse est convaincue qu'il est indispensable d'enquêter sur l'éventualité de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre en Syrie et que les responsables de tous les camps doivent être traduits devant la justice. Mon pays est persuadé que la Syrie ne pourra pas connaître une paix durable tant que les acteurs du conflit n'auront pas été placés devant leurs responsabilités.

A la lumière de ces développements, nous appelons les Etats parties à la Convention d'accepter la responsabilité particulière qui leur incombe quant à la sauvegarde de cette norme internationale de manière à prévenir la réapparition des armes chimiques dans les conflits armés. Saisissons l'occasion que constitue cette réunion importante pour réaffirmer sans équivoque que la communauté



internationale ne tolérera sous aucun prétexte l'utilisation de produits chimiques toxiques comme méthode de guerre.

Monsieur le Président, permettez-moi d'évoquer encore une fois dans ce contexte les allégations d'emploi d'armes chimiques en Syrie: un certain nombre d'observateurs, y compris des fonctionnaires d'Etats parties, auraient selon de récents articles de presse déclaré que l'emploi de certains produits chimiques toxiques ne figurant pas sur les tableaux ne relèverait pas de la catégorie internationalement reconnue des armes chimiques. Mon pays tient à souligner que conformément à l'article II, les dispositions de la Convention ne se limitent pas aux produits chimiques énoncés dans les tableaux. Elles concernent tous les produits chimiques toxiques. L'usage de ces produits doit être réservé aux fins qui ne sont pas explicitement interdites par la Convention. L'article II, paragraphe 1a est d'ailleurs appelé «critère universel», et la Suisse exhorte tous les Etats parties à en respecter la portée globale, sans quoi nous risquons de saper l'esprit même de la Convention que nous sommes pourtant censés renforcer en nous réunissant ici.

Monsieur le Président,

Les progrès de la science et des techniques constituent un défi croissant pour les dispositions de la Convention. La pertinence et la crédibilité de ce texte en tant qu'instrument de désarmement et de non-prolifération dépendent fortement de sa capacité à faire face aux développements scientifiques rapides. La Suisse apprécie à sa juste valeur le précieux travail du Conseil scientifique consultatif à cet égard et lui renouvelle son soutien plein et entier.

Mon pays est particulièrement préoccupé par la question des agents chimiques incapacitants. Nous entendons par là les produits chimiques toxiques utilisés aux fins de maintien de l'ordre qui ne sont pas des agents de lutte antiémeute et qui agissent sur le système nerveux central. En Suisse, l'utilisation de produits chimiques à des fins de maintien de l'ordre public est exclusivement limitée aux agents de lutte antiémeute. Nous craignons que le silence et l'incertitude qui entourent l'usage de produits chimiques toxiques autres que les agents antiémeute ne finissent par miner la Convention. Nous estimons que l'OIAC ne peut pas attendre la prochaine conférence d'examen pour en débattre; c'est pourquoi ma délégation a proposé une formulation pour le document final de cette conférence. Nous espérons que tous les Etats parties partagent notre préoccupation et sont, comme nous, d'avis que l'inaction présente des risques bien plus importants que le maintien de l'incertitude actuelle ne présente d'avantages. La Suisse espère que sa proposition convaincra les Etats parties de se mettre d'accord sur un libellé qui permettra à un débat sur les agents incapacitants d'avoir lieu au sein de l'OIAC.

A ce propos, je souhaite vous informer que la Suisse organisera une séance d'information sur les agents incapacitants le mercredi 10 avril, de 13 à 14 heures, dans la salle Europe. Toutes les délégations sont invitées à y participer et à y poser les questions qu'elles pourraient avoir.

Monsieur le Président,

L'assistance et la protection telles qu'elles sont définies à l'article X de la Convention ont longtemps été l'une des priorités de l'action suisse au titre de la lutte contre les armes chimiques. Depuis des années, nous organisons des formations ciblées au Centre de compétences NBC-DEMUNEX de l'armée suisse à Spiez ainsi qu'à l'étranger, et nous continuerons à le faire. Par conséquent, la Suisse approuve sans réserve toute proposition visant à renforcer la coopération régionale et à établir des réseaux de centres de formation régionaux et sous-régionaux. Elle apporte d'ailleurs un soutien constant au Secrétariat technique à cet égard.



Avant de conclure, permettez-moi, Monsieur le Président, de dire quelques mots sur le fonctionnement de la Convention.

Premièrement, la Suisse regrette que l'échéance prorogée pour la destruction intégrale des armes chimiques déclarées n'ait pas été respectée par tous les Etats parties. Cela dit, nous saluons l'accord qui a été trouvé sur la suite des opérations, et nous appelons les Etats retardataires poursuivre leurs efforts pour détruire l'intégralité de leur stock aussi rapidement que possible.

Ensuite, la mise en œuvre de la Convention au plan national constitue une des conditions essentielles pour son bon fonctionnement.. En fait, elle ne peut pas être considérée comme étant en pleinement en vigueur si elle n'est pas traduite par des mesures législatives et exécutives dans chaque Etat partie. La Suisse invite par conséquent tous les Etats parties à mettre intégralement en œuvre leurs obligations nationales découlant de la Convention. Nous exprimons notre gratitude au Secrétariat technique pour l'approche fondée sur les résultats qu'il a adoptée afin de faciliter la mise en œuvre des législations nationales. Compte tenu de la complexité des exigences posées par l'article VII, la proposition de scinder le compte rendu en deux parties – exigences centrales et exigences additionnelles – devrait permettre de mieux visualiser l'avancement de la mise en œuvre.

Finalement, Monsieur le Président, la Suisse aimerait saluer les contributions passées et à venir de l'OIAC au processus devant mener à l'organisation d'une conférence sur l'établissement, au Moyen-Orient, d'une zone exempte d'armes de destruction massive.

Monsieur le Président,

L'occasion de passer en revue toutes les dispositions de la Convention sur les armes chimiques ne se présente qu'une fois tous les cinq ans. Pour renforcer cet instrument et son application, nous devons progresser sur un certain nombre de sujets au cours des deux semaines qui viennent. Dans cette optique, vous pouvez compter sur la coopération pleine et entière de ma délégation.

Pour terminer, je demande que la présente déclaration soit diffusée comme document officiel de cette conférence.

Monsieur le Président, je vous remercie.



Mr. Chairman,

I would like to begin by congratulating you on your election as Chairman of the Third Review Conference of the Chemical Weapons Convention. Switzerland would like to thank you for your tireless efforts in order to make this conference a success.

Let me also thank Ambassador Nassima Baghli for her efforts as the Chairperson of the Open-Ended Working Group that has worked so hard in preparing this Conference. My delegation also appreciates the excellent work of the Director General and the Technical Secretariat.

Mr. Chairman,

This year marks the 16th anniversary of the Chemical Weapons Convention. Since its entry into force, much has been accomplished by the OPCW and its 188 Member States. We hope that the coming years will be characterized by a continued engagement for the international norm against the development, possession and use of chemical weapons. Our task during the coming two weeks will be to thoroughly review the operation of the Convention and to look into the future. Our review has to be comprehensive and balanced, and we call on all delegations to engage in the discussions with an open mind.

We have to prepare the OPCW for its transition to an agency whose main task will be to ensure that the menace of chemical warfare and the use of toxic chemicals for hostile purposes will never re-emerge. To this end, it is crucial that the universal ban on chemical weapons is upheld. Achieving universal adherence to the Convention must remain a key priority of the OPCW, because we can only achieve a world free from chemical weapons once every single country has acceded to the Chemical Weapons Convention.

In particular, Mr. Chairman, we call upon Syria to join the Chemical Weapons Convention without delay and to secure and completely destroy its chemical weapons stockpiles under the auspice of the OPCW verification regime.

Switzerland is deeply concerned about the recent allegations from various sources that chemical weapons have been used in Syria. If confirmed, it would constitute a violation of the 1925 Geneva Protocol as well as other relevant rules of customary international law. Switzerland urges the parties to the conflict not to use chemical weapons under any circumstances and to seriously engage in dialogue to resolve this crisis.

Switzerland welcomes the decision by the UN Secretary-General to launch a United Nations investigation of alleged use of chemical weapons in Syria as well as to conduct this investigation in close collaboration with the OPCW and the World Health Organisation. The seriousness of allegations warrants a full, independent and impartial investigation. Switzerland is of the firm view that allegations of crimes against humanity and war crimes in Syria have to be investigated and that those responsible on all sides of the conflict have to be brought to justice. My country is convinced that no lasting peace is possible in Syria without taking consistent action to ensure accountability.

In light of these developments, we urge States Parties to the CWC to accept their particular responsibility for safeguarding the international norm against the use of chemical weapons in order to prevent their re-emergence in armed conflict. Let us seize the opportunity of this significant meeting to send the unequivocal signal that the use of any toxic chemicals as a method of warfare will not be tolerated by the international community under any circumstances.

In this context, Mr. Chairman, let me quickly refer once again to recent allegations of alleged use of chemical weapons in Syria: several observers, including government



officials from States Parties, were quoted in a number of media reports as saying that the use of certain toxic chemicals not listed in the schedules would not fall under the internationally recognised category of a chemical weapon. My country would like to emphasise that, in accordance with Article II, the provisions of the Convention are not limited to the chemicals listed in the schedules, but apply to all toxic chemicals. Their use must be limited to purposes not prohibited under the Convention. For this reason, Article II Paragraph 1a is also known as the 'General Purpose Criterion', and Switzerland urges all States Parties to respect its comprehensive nature. Otherwise, we risk undermining the very Convention we have gathered here to strengthen.

Mr. Chairman,

The challenges to the provisions of the Convention posed by the latest developments in science and technology are growing. The relevance and credibility of the CWC as a disarmament and non-proliferation instrument depends heavily on its ability to cope with the rapid advances in the scientific domain. Switzerland highly appreciates the valuable work of the Scientific Advisory Board in this regard, and we continue to support this important body.

My country is particularly concerned about the issue of so-called incapacitating chemical agents. By 'incapacitating chemical agents' we mean toxic chemicals for law enforcement purposes that are not riot control agents and act on the central nervous system. In Switzerland, the use of toxic chemicals for law enforcement purposes is limited exclusively to riot control agents. Switzerland fears that the silence and uncertainty surrounding the use of toxic chemicals for law enforcement purposes other than riot control agents risks eroding the Convention. We believe that a debate on this issue in the framework of the OPCW should no longer be delayed until the next Review Conference, which is why my delegation has proposed language for this Conference's final document. We hope that all States Parties share our concerns and agree with our conclusion that the risks of inaction are far greater than the benefits of keeping the current uncertainty. With the proposal, Switzerland hopes to convince States Parties to agree on report language, which will allow for a discussion on incapacitating chemical agents to take place within the OPCW.

In this respect, I would like to inform you that Switzerland will hold a side-event on incapacitating chemical agents on Wednesday, 10 April, from 1 to 2pm in the Europe room. All delegations are invited to attend and ask questions.

Mr. Chairman,

Assistance and protection as defined in Article X of the Convention has long been one of the focal points of Switzerland's CWC activities. For many years, we have been organising focused training programmes at the NBC-EOD Centre of the Swiss Armed Forces in Spiez and abroad, and will continue to do so. In this respect, Switzerland fully endorses proposals that aim at strengthening regional cooperation and at creating networks of regional and sub-regional training centres. I would like to stress my country's continued support to the Technical Secretariat in this regard.

Before concluding, allow me, Mr. Chairman, to say a few words about the functioning and operation of the Convention.

First, Switzerland regrets that the final extended deadline for the destruction of all declared chemical weapons has not been met by all States Parties. However, we welcome the fact that States Parties could agree on the way forward on this issue and call upon the remaining Possessor States to continue their efforts in destroying all remaining stockpiles as soon as possible.

Second, the implementation of the Convention on the national level is one of the essential conditions for the functioning of the Convention. In fact, it cannot be considered effective if it is not translated into legislative and executive measures in

each and every State Party to it. Switzerland therefore urges all Member States to fully implement all national obligations under the Convention. We convey our gratitude to the Technical Secretariat for the results-oriented approach chosen to facilitate the implementation of national legislation. Given the complex nature of the requirements defined in Article VII, the proposal to split the reporting into core and additional requirements may better visualize progress towards full implementation.

Finally, Mr. Chairman, Switzerland welcomes the past and future contributions of the OPCW to the process leading to the holding of the Conference on the establishment of zone free of weapons of mass destruction in the Middle East, which is consistent with the objective of universality of the Convention.

Mr Chairman,

The opportunity to take stock of all the provisions of the Chemical Weapons Convention only arises every five years. Indeed, in order to strengthen the Convention and further its implementation, we need to make progress on a number of issues in the forthcoming two weeks. To that end, Mr. Chairman, let me assure you of my delegation's full cooperation in the negotiations that are ahead of us.

To conclude, I would like to request that this statement be circulated as an official document of this Conference.

Thank you, Mr. Chairman.

